

Définition de la Filière :

Une licence en Sciences et Techniques est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.

Une filière de Licence en Sciences et Techniques (LST) peut comporter des options

Conditions d'accès :

a- accès aux formations de la Licence en Sciences et Techniques :

- L'accès à la première année du tronc commun des filières de la Licence en Sciences et Techniques a lieu sur étude de dossier et/ou par voie de test ou de concours, ouvert aux titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et satisfaisant aux critères d'admission.
- L'accès aux filières de la Licence en Sciences et Techniques peut se faire également à différents niveaux de la Licence, sur étude de dossier et/ou par voie de test ou de concours, pour les étudiants satisfaisant aux pré-requis relatifs à ces niveaux et qui sont précisés dans le descriptif de la filière.

b- Semestres de réserve :

Sauf dérogation du chef de l'établissement, l'étudiant bénéficie, au maximum :

- De deux semestres de réserve pour le Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques ;
- D'un semestre de réserve pour le 5ème et le 6ème semestre de la Licence en Sciences et Techniques.
- Dans la limite des semestres de réserve et sauf dérogation octroyée par le chef d'établissement, l'étudiant s'inscrit au maximum deux fois à un même module.

Organisation :

La Licence en Sciences et Techniques comprend six semestres dont les quatre premiers sont consacrés au Diplôme d'Etudes Universitaires en Sciences et Techniques.

L'année universitaire est composée de deux sessions, une session d'automne et une session de printemps, comprenant chacune 16 semaines d'enseignement et d'évaluation.

Une filière de la Licence en Sciences et Techniques s'étale sur 3 années et comporte six semestres.

Elle comporte un tronc commun de 4 semestres sanctionné par le (DEUST) et 2 semestres de spécialisation.

La filière est organisée comme suit :

- Un 1^{er} et un 2^{ème} semestre d'initiation et de détermination.
- Un 3^{ème} et un 4^{ème} semestre d'approfondissement.
- Un 5^{ème} et un 6^{ème} semestre de spécialisation adapté au caractère scientifique et technique de la Licence.

La Licence en Sciences et Techniques comporte 36 modules dont 24 modules sont réservés pour le Diplôme d'Etudes Universitaire en Sciences et Techniques (DEUST). Chaque semestre est constitué de 6 modules.

Les quatre premiers semestres d'une filière de la Licence en Sciences et Techniques constituent un tronc commun national et sont composés de deux blocs de modules :

- Le bloc des modules scientifiques de base représentant 21 modules.
- Le bloc des modules outils composé essentiellement de modules de langues et de communication. Ce bloc est constitué de 3 modules.

Les deux derniers semestres d'une filière de Licence en Sciences et Techniques sont constitués de modules d'enseignement technique et du PFE.

Module :

Le module est l'unité fondamentale du système de formation et il relève d'un département.

Il comprend un élément ou exceptionnellement deux éléments cohérents. Le module peut être enseigné dans une ou plusieurs langues ; il peut être enseigné soit sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, de travail personnel et/ou sous forme d'activités pratiques.

Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.

Une partie d'un module peut être enseignée à distance et/ou par alternance.

Un module d'enseignement est dispensé dans un semestre et correspond à un volume horaire de 56 heures d'enseignement et d'évaluation.

Définition et durée d'une activité pratique :

L'activité pratique est différente des travaux pratiques, elle peut prendre différentes formes :

- Stages.
- Projets hors PFE.
- Travaux de terrain.
- Visites d'études.
- Autres formes d'activités pratiques précisées dans le descriptif.

La durée d'une activité pratique correspondant à un module entier est comprise entre 10 et 15 jours ouvrables.

Projet de Fin d'Etudes :

Le Projet de Fin d'Etudes spécifique à la filière est obligatoire au cours de la Licence en Sciences et Techniques.

Le projet de fin d'études (PFE) a pour objectif de mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises au sein de la formation par le traitement d'un projet.

Il peut se dérouler en entreprise ou dans un établissement public. Il s'effectue sous la double supervision d'un enseignant-chercheur et d'un responsable scientifique ou technique au sein de l'organisme d'accueil.

Le PFE se conclut par la rédaction d'un rapport et une soutenance devant un jury. Le projet de fin d'études représente 50% du volume horaire global du 6ème semestre.

Évaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, ou de tests, ou de devoirs, ou d'exposés, ou de rapports de stage, de travail personnel ou de tout autre moyen de contrôle fixé dans le descriptif. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu,

un examen final pondéré peut être organisé selon les modalités prévues dans le descriptif de la filière.

Note du module :

La note d'un module, avant et après rattrapage, est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que de leur nature.

Validation et acquisition d'un module :

Un module est acquis soit par validation soit par compensation.

- Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20.
- Un module est acquis par compensation, si l'étudiant valide le semestre dont fait partie ce module.

Contrôle de Rattrapage :

L'étudiant n'ayant pas validé un module et ayant obtenu une note supérieure ou égale à 05 sur 20, est autorisé à passer un contrôle de rattrapage selon les modalités arrêtées par chaque établissement.

La note définitive du module ayant fait l'objet d'un rattrapage est la note la plus élevée de ses deux notes avant et après rattrapage. Elle ne peut en aucun cas excéder 10 sur 20.

Validation des semestres :

Un semestre de la Licence en Sciences et Techniques est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 7 sur 20.

A titre exceptionnel, le jury de semestre peut déroger pour la validation du semestre. Cette dérogation est soumise à l'approbation du Chef d'établissement.

Réinscription à un module :

Les conditions de réinscription à un module non validé sont fixées au niveau de l'établissement.

Conditions pour l'obtention du DEUST :

Le parcours du DEUST est validé si les 4 conditions suivantes sont satisfaites :

- La moyenne des notes des 4 semestres du DEUST est au moins égale à 10 sur 20.
- Au moins trois semestres du DEUST sont validés.
- Aucune moyenne des quatre semestres du DEUST n'est inférieure à 9 sur 20.
- Aucune note de l'un des modules des 4 semestres du DEUST n'est inférieure à 7 sur 20.

Le Diplôme d'Etudes Universitaires en Sciences et Techniques (DEUST) peut être délivré à la demande des intéressés.

Conditions pour l'obtention du diplôme LST :

Une filière de la Licence en Sciences et Techniques est validée si le DEUST et les semestres S5 et S6 sont validés.

Une filière validée donne droit au diplôme de la Licence en Sciences et Techniques.

Mentions :

Le diplôme de la Licence en Sciences et Techniques est délivré avec l'une des mentions suivantes :

- « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16 sur 20.
- « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20.
- « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20.
- « Passable » si cette moyenne est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20.



Université Moulay Ismaïl

Présidence, Marjane 2, BP : 298, Meknès, MAROC

Tél : 05.35.46.73.06 / 05.35.46.73.07

Fax : 05.35.46.73.05

E-mail : presidence@umi.ac.ma



Les diplômes délivrés par l'UMI

L
S
T

Licence en Sciences
et Techniques